



DE/

Pierre-Alexandre LE GUERN
*Service Développement des
Entreprises et des Territoires
Chargé de développement
économique*

Tél : 04.72.43.43.11
Mail : p.leguern@cma-lyon.fr

Monsieur Le Président
Communauté de Communes de l'Ouest
Rhodanien
3, rue de la Venne
69170 Tarare



Date : le 22 mai 2018

Objet : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Les Olmes

Monsieur le Président,

Vous avez transmis, pour avis, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Les Olmes à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, et je vous en remercie.

Après examen du dossier, et participation à la réunion d'examen conjoint du 15 mai dernier, deux types d'observations sont à formuler

- Sur la forme :
 - o Le dossier évoque des surfaces de vente, or la notion n'est plus au code de l'urbanisme. Il faudra donc raisonner en surface de plancher, ce qui suppose d'ailleurs d'adapter les seuils ou plafonds, pour intégrer surface affectée à la vente, mais aussi surfaces annexes (laboratoires, stockages, locaux sociaux, bureaux...).
- Sur le fond :
 - o Afin d'éviter les impacts néfastes sur le commerce et l'artisanat de centre-bourg, un plancher minimum de surface devra être imposé, pour éviter le développement d'offres de petite surface sur Basse Croisette, probablement au-delà du plancher minimum prescrit dans le SCOT (300m² de surface de vente).

CHAMBRE DE METIERS
ET DE L'ARTISANAT
DU RHONE

58, avenue Maréchal Foch
69453 Lyon cedex 06
Tél : 04 72 43 43 00
Fax : 04 72 43 43 01
artisanat@cma-lyon.fr
www.cma-lyon.fr

- Sur le fond du projet :
 - o Concernant le devenir de la coque existante de l'actuel Intermarché à Pontcharra-sur-Turdine, je constate que vous soulignez que la parcelle actuelle de l'Intermarché se situe en U1a, zonage qui interdit les constructions (nouvelles) à usage commercial. Cependant, considérant que la destination commerciale de la coque actuelle est acquise, le risque est important de voir ces surfaces être réutilisées dans leur destination actuelle. Aussi c'est bien l'ensemble commercial Pontcharra – Les Olmes qu'il faut envisager, et pas le projet Basse Croisette seul.

Considérant ces éléments, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône émet un avis favorable sous réserve de la bonne prise en compte de ces remarques.

Espérant que ces éléments apporteront une contribution utile à cette procédure de mise en compatibilité, sachez également que mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter l'expertise nécessaire sur le champ des Métiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Le Président

Alain AUDOUARD


**CHAMBRE DE METIERS
ET DE L'ARTISANAT
DU RHONE**

58, avenue Maréchal Foch
69453 Lyon cedex 06
Tél : 04 72 43 43 00
Fax : 04 72 43 43 01
artisanat@cma-lyon.fr
www.cma-lyon.fr